

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

**CONSEIL TRANSITOIRE DE
REDRESSEMENT NATIONAL**

**LOI L/93/010..RATIFIANT ET PRO-
MULGUANT LE PROTOCOLE D'ACCORD
DE DON SIGNE LE 29/01/93 ENTRE
LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**

**LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL APRES EN AVOIR
DELIBERE ADOPTE ;**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR
SUIT :**

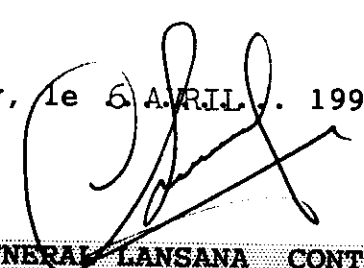
ARTICLE 1er

Est ratifié et promulgué le protocole d'Accord de don F/GUI/DN-ET/PEC/93/4 d'un montant maximum équivalent à neuf cent vingt mille unités de compte FAD (920 000 UCF) signé le 29 Janvier 93 à Abidjan entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement pour le financement de l'étude du Schéma Directeur de la crevetticulture.

ARTICLE 2

La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 6 AVRIL . 1993


LE GENERAL LANSANA CONTE